



# COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°9 / 2023 - 2024

---

**Réunion du** 15 mai 2024 en téléconférence

---

**Président :** Mr Michel GENDRON

---

**Présents :** MM. Guy ANDRE - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Gérard JANTET - Dominique SCHOTT.

---

**Excusés :** MM. Philippe BELLINET - Cyril CHAUMONT - Walter DE NARDIN - Michel GOTTÉ - Marc HAENEL - Pierre REY.

---

**Assiste :** Mme Nathalie RAMONET

---

**La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.**

**Prochaine réunion le 07/06/2024**

**Attention :**  
**Les dossiers sont à retourner au plus tard le 31/05/2024**

## **ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :**

**Référent Eclairage :**

Marc HAENEL (mail : [haenel.marc@alsacefoot.fr](mailto:haenel.marc@alsacefoot.fr) – Portable : 06.84.82.39.20)

**Référents Sols Sportifs :**

Gérard JANTET (mail : [jantet.gerard@alsacefoot.fr](mailto:jantet.gerard@alsacefoot.fr) – Portable : 06.07.06.78.79)

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

- 4.4. Installations équipées de vestiaires

- TRUCHTERSHEIM – STADE PFETTISHEIM - NNI 674950201

L'installation est classée en T6 PN jusqu'au 24/04/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires, la mise en conformité du terrain et des clôtures avec changement de niveau en niveau T5.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 16/04/2024,
- ✓ Lettre d'intention en date du 30/04/2024,
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- ✓ Planning des travaux (début des travaux septembre 2024)

Elle note que l'aire de jeu (105x62,40m) ne peut être agrandie en raison des contraintes foncière (parcelles riveraines construites).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

#### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

##### **5.1. Classements initiaux**

- STRASBOURG – GYMNASSE FUTSAL OUTDOOR – NNI 674829925

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 20/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 20/03/2024

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 15/05/2034 sous réserve de fournir une AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou d'une AAC (Attestation Administrative de Capacité) déterminant la capacité d'accueil en spectateurs avant le 01/09/2024.

##### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

##### **5.3. Changements de niveau de classement**

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

**8. AFFAIRES DIVERSES**

**9. FAFA**

**ECLAIRAGES**

**10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

**10.1. Classements fédéraux initiaux**

**10.2. Confirmations de classement**

**10.3. Changements de niveau de classement**

**11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

**11.1. Classements fédéraux initiaux**

**11.2. Confirmations de classement**

**11.3. Changements de niveau de classement**

**11.4. Divers**

**12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT DES ARDENNES (08)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### **➤ DOUZY - STADE MUNICIPAL 3 - [NNI 081450103](#)**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de demande de classement initial en A8 SYN en date du 07/03/2023.

#### **Pièces fournies :**

- ✓ Demande de classement non signée
- ✓ Tests in situ, en date du 28/11/2022
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2. Confirmations de classement**

#### **10.3. Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT AUBE (10)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### ➤ **TRAINEL – STADE DES MARAIS - NNI 103820201**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T6 PN en date du 14/11/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 14/11/2023

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **BOUILLY – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 100510101**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 31/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 26/09/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 26/09/2023

Elle demande que la zone technique soit tracée et prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **CRANCEY – STADE MUNICIPAL - NNI 101140101**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 26/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 14/11/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 14/11/2023

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### ➤ **TRAINEL – STADE SAINT BARTHELEMY - NNI 103820101**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 14/11/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 14/11/2023

La commission note que l'impossibilité d'agrandir n'est pas avéré, Le règlement indique qu'elle doit être attestée par des documents officiels ou des photos des lieux. Les photos du rapport montrent que le terrain peut être agrandi à 105m de longueur puisqu'il n'y a pas d'exigence de zone de sécurité augmentée à 6m.

Par conséquent, elle maintient le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/09/2032.

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

#### **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.5. Classements initiaux
- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

#### **5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

#### **7. AFFAIRES DIVERSES**

#### **8. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

#### **9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmations de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

#### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Divers

#### **11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **ROCHES BETTAINCOURT – STADE EDMOND RAYMOND - NNI 520440101**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 17/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 29/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 29/03/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**
- **Manque les perches de maintien des filets.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **CHAUDENAY – STADE MUNICIPAL - NNI 521190101**

Cette installation était classée en T7 PN jusqu'au 28/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 04/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 04/04/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle recommande de porter attention à l'état des bancs de touche et prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **DAMPIERRE – STADE JEANNICK LAINE - NNI 521630101**

Cette installation était en travaux jusqu'au 31/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 13/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate que les travaux de sécurisation sont achevés.

En conséquence, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **ROUVROY SUR MARNE – STADE MUNICIPAL - NNI 524400101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 26/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 16/04/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**
- **Peindre les barres de support de filets de but de couleur sombre**
- **Décrochement à réaliser derrière les bancs de touche en continuité de la main courante.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **ST URBAIN MACONCOURT – STADE PAUL ROYER - NNI 524560101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 07/04/2021.



La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 16/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 16/04/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- Peindre les barres de support de filets de but de couleur sombre

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

➤ **SOMMEVOIRE – STADE ANNE DE GALLARD - NNI 524790101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 21/05/2017.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 22/06/2023.

Pièce fournie :

- Mail avec photo de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 30/04/2024, constatant la levée la non-conformité majeure (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/09/2033.

➤ **VILLIERS EN LIEU – STADE DE LA BALLASTIERE 1 - NNI 525340201**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 20/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 26/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 26/03/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Les crochets pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.
- Décrochement à réaliser derrière les bancs de touche en continuité de la main courante.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/05/2034 sous réserve de lever les non-conformités mineures avant le 30/08/2024.

**1.3. Changements de niveau de classement**

➤ **BOLOGNE – STADE FRANCIS CHOUFFAUT - NNI 520580102**

Cette installation était classée en T7 PN jusqu'au 29/10/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 22/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ AAC, en date du 22/03/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

**2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

**2.1. Classements initiaux**

**2.2. Classements provisoires**

**2.3. Confirmations de niveau de classement**

**2.4. Changements de niveau de classement**

**3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

**4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

**4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

**4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

**4.3. Installations équipées d'un arrosage**

**4.4. Installations équipées de vestiaires**

**5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

**5.1. Classements initiaux**

**5.2. Confirmations de niveau de classement**

### 5.3. Changements de niveau de classement

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **➤ LONGEAU PERCEY – STADE MUNICIPAL - [NNI 522920101](#)**

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 12/08/2030.

La Commission constate que la non-conformité suivante :

- La cloison pour isoler la partie buvette des vestiaires n'a pas été réalisée.

En conséquence, elle classe l'installation en T7 PN jusqu'au 12/08/2030.

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmations de classement**

### **10.3. Changements de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmations de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

# DISTRICT MARNE (51)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### ➤ **BEINE NAUROY – STADE MUNICIPAL - NNI 510460101**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en T7 PN en date du 23/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 23/04/2024.
- ✓ AAC, en date du 08/04/2024
- ✓ Plan

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **CORMICY – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 511710102**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en A8 PN en date du 11/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 11/04/2024
- ✓ AOP en date du 03/04/2024

Elle prononce le classement de l'installation en A8 PN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **FAGNIERES – COMPLEXE SPORTIF ETIENNE WOLTER 1 - NNI 512420101**

Cette installation était classée en T5 jusqu'au 20/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 24/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr FRINQUELLO, membre de la CDTIS, en date du 24/04/2024
- ✓ AOP en date du 27/03/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### ➤ **SAPIGNICOURT – STADE MUNICIPAL – NNI 515220101**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

- CORMONTREUIL – STADE MARCEL THIL 1 – [NNI 511720101](#)

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 09/07/2017.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 25/04/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 289 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.**

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **MARAINVILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 543500101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 10/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 19/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 19/04/2024.
- ✓ AAC en date du 19/04/2024.
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **RICHARDMENIL – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 544590101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 19/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 16/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 16/04/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les bancs de touche ne sont pas réglementaires. Recommandés pour ce niveau
- L'implantation de la main courante n'est pas conforme et doit être en continue. Recommandée pour ce niveau

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 15/05/2034.

##### ➤ **VALLEROY – STADE MUNICIPAL - NNI 545420101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 04/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 02/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 02/04/2024.
- ✓ AOP, en date du 15/12/2010.
- ✓ AAC en date du 02/04/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

##### ➤ **CHALIGNY – STADE SERGE MORLON 1 - NNI 54110101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 27/11/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 16/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 16/04/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

La commission précise qu'une installation de niveau T5 doit disposer d'une aire de jeu de 105x68m (Art.3.2.1)

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

➤ **JOLIVET – STADE DE LA PRAIRIE 1 - NNI 542810101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 19/07/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 02/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 02/04/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les bancs de touche sont non conformes pour le niveau T5.
- La main courante doit être continue pour le niveau T5.
- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 15/05/2034.

## **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

### **2.1. Classements initiaux**

### **2.2. Classements provisoires**

### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

### **2.4. Changements de niveau de classement**

## **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

- AMANCE – STADE PETIT MONT – NNI 540120101
- ARNAVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 540220101
- BELLEAU – STADE DU BUZION N°2 – NNI 540590102
- BEZAUMONT – STADE MUNICIPAL – NNI 540720101
- BLAMONT – STADE BASE DE LOISIRS – NNI 540770201
- CERVILLE – STADE PAQUIS – NNI 541100101
- CHARENCY VEZIN – STADE MUNICIPAL – NNI 541180101
- COLMEY – STADE MUNICIPAL – NNI 541340101
- CREVIC – STADE MUNICIPAL – NNI 541450101
- DIEULOUARD – STADE DE LA CITE SCOLAIRE – NNI 541570201
- ERROUVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 541810101
- FRIAUVILLE – STADE DE LA BORNOTTE – NNI 542130101
- JEANDELIZE – STADE MUNICIPAL – NNI 542770101
- LEINTREY – STADE MUNICIPAL – NNI 543080101
- MAXEVILLE – STADE LAURENT LUZZI – NNI 543570301
- MERCY LE HAUT – STADE ALBERT LEBRUN – NNI 543630101
- MONTENOY – STADE COMMUNAL – NNI 543760101
- MOYEN – STADE MUNICIPAL – NNI 543930101
- PIERRE PERCEE – STADE DU PARA – NNI 544270101
- PONT ST VINCENT – STADE MARCEL PEJOUX 2 – NNI 544320102
- RICHARDMENIL – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 544590102
- SERROUVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 545040101
- SEXEY AUX FORGES – STADE COMMUNAL – NNI 545050101
- TIERCELET – STADE DU METHENDAL – NNI 545250101
- VAL ET CHATILLON – STADE DU GROUPE SCOLAIRE – NNI 545400101
- VELAIN EN HAYE – STADE DES EAUX ET FORETS 1 – NNI 545570301
- VELAIN EN HAYE – STADE DES EAUX ET FORETS 2 – NNI 545570302
- VELAIN EN HAYE – STADE DE LA ZONE DE LOISIRS – NNI 545570401

- **VILLERS SOUS PRENY – STADE ROLAND BOUSSET – NNI 545790101**
- **XERMAMENIL – STADE COMMUNAL – NNI 545950101**

#### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

- **PULNOY – STADE JACQUES ANQUETIL 1 - NNI 544390101**

L'installation est classée en T7 PN jusqu'au 15/09/2033.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en conformité des vestiaires (plus d'extension des salles de douche mais simplement une séparation de chaque salle de douche par cloisonnement et l'ajout de 8 points de douche).

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 17/04/2024,
- ✓ Lettre d'intention en date du 17/04/2024,
- ✓ Plan des vestiaires (avant – après),
- ✓ Aire de jeu (105 x 68m).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T4 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T4.

#### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

##### **5.1. Classements initiaux**

- **VILLERS LES NANCY – GYMNASSE G. CHEPFER – NNI 545789901**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 21/03/2023.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 21/03/2024
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- ✓ PV de sécurité en date du 27/04/2023

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 15/05/2034.

##### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

##### **5.3. Changements de niveau de classement**

#### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

#### **8. AFFAIRES DIVERSES**

#### **9. FAFA**

## **ECLAIRAGES**

#### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

##### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

- **JARNY – STADE GENOT – NNI 542730301**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 25/03/2024 (LED Eclatec). Un avis préalable favorable a été donné le 16/06/2023 pour des LED Philips.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 187 Lux  
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,33  
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

Elle constate que le U2h (facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) ne correspond pas à un E6 (0,4 minimum) et que les projecteurs ne sont pas de la même marque que sur la demande d'avis préalable.

La commission demande à la mairie de lui fournir la nouvelle étude d'éclairage. Suite à la réception de ce document, une nouvelle visite de contrôle devra être réalisée afin d'obtenir le classement E6.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 15/05/2028.

#### **10.2. Confirmations de classement**

#### **10.3. Changements de niveau de classement**

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

#### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **11.2. Confirmations de classement**

#### **11.3. Divers**

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

#### **➤ PIENNES – STADE RENE ROUSSEAU – NNI 544250101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 08/12/2020.

La Commission prend connaissance de la nouvelle étude d'éclairage en date du 29/03/2024 pour un E6. Un avis préalable favorable a été donné en date du 15/09/2023 pour un E5.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 205 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.



# DISTRICT MEUSE (55)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

- HAIRONVILLE – GYMNASSE INTERCOMMUNAL – NNI 552249901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 3 en date du 20/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 20/04/2024
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- ✓ PV de sécurité en date du 14/09/2022
- ✓ AAC en date du 26/09/2022

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 15/05/2034.

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **9. FAFA**

## ECLAIRAGES

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement

**10.3. Changements de niveau de classement**

**11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

**11.1. Classements fédéraux initiaux**

**11.2. Confirmations de classement**

**11.3. Divers**

**12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

## **INSTALLATIONS**

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **HARTZVILLER – STADE MUNICIPAL - NNI 572990101**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 30/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 12/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 12/04/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

##### ➤ **REDING – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 575660102**

Le classement de cette installation était suspendu depuis le 06/12/2023 (T5 SYN).

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 15/04/2024 (date mise à disposition : 11/02/2003).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr WIRIG Michel, membre de la CDTIS, en date du 13/04/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 11/02/2033.

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

##### ➤ **SEREMANGE ERZANGE – STADE GUY DE WENDEL 2 – NNI 573060102**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 13/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 08/04/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 08/03/2024 (début des travaux : juin 2024)
- ✓ Coupe transversale
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68)
- ✓ Plan des vestiaires

La Commission constate que le changement de revêtement est accompagné d'une mise aux normes de l'aire jeu (105x68 m).

Elle rappelle que :

- Les pentes de l'aire de jeu doivent permettre de conserver une hauteur constante sous la barre transversale des buts.
- Les distances de sécurité de 2,50m minimum doivent être respectées tout autour de l'aire de jeu.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle note que les douches sont communes à deux vestiaires. Les articles 4.1 et 4.2 du règlement indiquent que chaque vestiaire doit disposer de douches affectées et en accès direct.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis technique favorable pour le remplacement et la mise en conformité de l'aire de jeu correspondant à un niveau T5, sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que pour obtenir le classement en niveau T5, tous les autres éléments de l'installation (vestiaires, clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au règlement. La mise en conformité des douches devra donc être réalisée.

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **5.1. Classements initiaux**

##### **➤ METZ – TERRAIN DE FUTSAL EXTERIEUR COUVERT - [NNI 574639915](#)**

Cette installation est nouvelle.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Plan de l'aire de jeu.
- ✓ Rapport de visite du 16/05/2024 effectué par M. Michel GENDRON, Président de la CRTIS.

Elle note que cette installation de réalisation récente vient d'être dotée d'une charpente métallique et d'une couverture.

Elle constate que :

- Les buts sont non-conformes mais que les buts répondant aux exigences du règlement sont en attente de livraison.
- La table officielle est absente. Elle doit être mise à disposition pour chaque rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 15/05/2034, sous réserve de remplacer les buts et de fournir un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/09/2024.

#### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **5.3. Changements de niveau de classement**

### **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

### **8. AFFAIRES DIVERSES**

##### **➤ ALGRANGE – STADE DU BATZENTHAL 2 - [NNI 570120102](#)**

Le classement de cette installation était suspendu depuis le 08/03/2024 (T4 SYN).

La Commission prend connaissance de l'arrêté municipal, en date du 15/05/2024, indiquant que les travaux de sécurisation ont été réalisés et que le terrain est de nouveau accessible.

Par conséquent, la commission confirme le classement en T4 SYN jusqu'au 17/09/2026.

##### **➤ HETTANGE GRANDE - STADE DES CARRIERES 2 - [NNI 573230102](#)**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 24/08/2033. Le Stade des Carrières 1 – NNI 573230101 est classé niveau T5 jusqu'au 18/02/2030.

La CRTIS a émis un avis technique favorable pour échanger le niveau de classement des deux terrains pendant la période hivernale compte-tenu de l'insuffisance du nombre de vestiaires joueurs qui ne permet pas de classer les deux terrains simultanément en T5.

A noter que l'aire de jeu du stade des Carrières 2 a récemment été l'objet de travaux de mise en conformité pour un niveau T5 : agrandissement de la surface, remplacement de la moquette, organisation de l'accueil des spectateurs.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de délégué transmis par la Commission Régionale de Discipline du 11/04/2024.

Elle rappelle l'article 6.5 du Règlement des Terrains et Installations Sportives :

#### **LIAISON VESTIAIRES – TERRAIN**

Les officiels et les délégations des deux équipes doivent pouvoir accéder à l'aire de jeu en toute sécurité. Pour les niveaux T4 à T7, aucun dispositif pérenne n'est obligatoire.

La protection de l'accès des joueurs, arbitres et officiels à l'aire de jeu doit s'effectuer par tout moyen adapté, y compris humain, à la configuration de l'installation concernée et sous la responsabilité de l'organisateur.

La Commission note que la configuration du complexe sportif des Carrières, terrain secondaire séparé des vestiaires par le terrain d'honneur, est très répandue et ne constitue nullement un cas particulier. Comme souvent dans ces cas-là, le passage par le terrain d'honneur est une solution pour améliorer la sécurité.

S'agissant de l'accueil des spectateurs, il n'existe aucune obligation pour les installations de niveau T3 à T7.

La commission note que l'accueil des spectateurs au stade des Carrières 2 a été récemment organisé et se fait uniquement sur le côté nord-est avec un accès spécifique aménagé depuis la rue du stade.

La C.R.T.I.S. confirme que l'installation correspond bien au Niveau T5.

### **9. FAFA**

#### ➤ **COURCELLES CHAUSSY – STADE MUNICIPAL - NNI 571550101**

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 12/09/2025. Un avis préalable favorable a été délivré le 16/09/2022 pour un arrosage intégré.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr. PETTE, président de la CDTIS, en date du 22/04/2024.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/09/2025.

## **ECLAIRAGES**

### **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

#### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **10.2. Confirmations de classement**

#### **10.3. Changements de niveau de classement**

### **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

#### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

#### **11.2. Confirmations de classement**

#### **11.3. Divers**

### **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

#### ➤ **SEREMANGE ERZANGE – STADE GUY DE WENDEL 2 – NNI 573060102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 23/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 09/04/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 278 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,85
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres (API pour 105 x 68)

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **METZ – STADE ROBERT SCHUMAN N°2 – NNI 574630202**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 28/03/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 15 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.**

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.**

# DISTRICT DES VOSGES (88)

## INSTALLATIONS

### **1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

##### ➤ **MOYENMOUTIER – STADE DES ENCLOS - NNI 883190101**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 25/04/2022.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T4 PN en date du 08/02/2024, suite à une mise en conformité, en date du 16/09/2023.

Pièce fournie :

- Par mail du 15/04/2024, le club déclare avoir levé la non-conformité majeure (distances de sécurité à 2,50m minimum).

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 08/03/2034.

##### ➤ **PADOUX - STADE MARCEL MOUGEL 2 - NNI 883400102**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de demande de classement initial en A8 SYN en date du 09/04/2024 (date mise à disposition : 02/02/2024). Un avis préalable favorable a été donné le 07/07/2023 pour la création d'un terrain en gazon synthétique A8. Un avis préalable favorable a été donné le 13/10/2023 pour l'éclairage.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, du 09/04/2024

Les valeurs relevées sont les suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 125 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'installation en A8 SYN jusqu'au 15/05/2034.

#### **1.2. Confirmations de niveau de classement**

#### **1.3. Changements de niveau de classement**

### **2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

#### **2.1. Classements initiaux**

##### ➤ **CHARMES – STADE DES CHARMOTTES - NNI 880900301**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 04/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 09/04/2024 (date mise à disposition : 01/04/2024). Un avis préalable favorable a été donné le 07/07/2023 pour la création d'un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 09/04/2024

Elle constate l'absence des tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN provisoire jusqu'au 01/08/2024.

#### **2.2. Classements provisoires**

#### **2.3. Confirmations de niveau de classement**

#### **2.4. Changements de niveau de classement**

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES**

#### **4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **4.3. Installations équipées d'un arrosage**

#### **4.4. Installations équipées de vestiaires**

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **5.1. Classements initiaux**

### **5.2. Confirmations de niveau de classement**

### **5.3. Changements de niveau de classement**

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

## **9. FAFA**

# **ECLAIRAGES**

## **10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **10.1. Classements fédéraux initiaux**

### **10.2. Confirmations de classement**

### **10.3. Changement de niveau de classement**

## **11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

### **11.1. Classements fédéraux initiaux**

### **11.2. Confirmations de classement**

### **11.3. Divers**

## **12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

### **➤ NEUFCHATEAU – GYMNASE COSEC – [NNI 883219901](#)**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 11/04/2024 pour un EFUTSAL3 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 22 luminaires LED / hauteur moyenne des feux à 10,5 m
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 583 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73
- ✓ Aire de jeu de 40 x 20 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

**La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en EFUTSAL3.**

**Président de la CRTIS  
Michel GENDRON**